

Analyse du marché de gros des services de diffusion audiovisuelle hertzienne terrestre

Bilan et Perspectives

Consultation publique de l'Arcep en date du 20 mars 2026

Contribution de TDF

11 mai 2026

Version non confidentielle



Introduction

Le 20 mars dernier, l'ARCEP a mis en consultation publique le « Bilan et Perspectives » relatif au marché de gros des services de diffusion audiovisuelle hertzienne terrestre. L'ARCEP a ainsi procédé à l'ouverture d'une sixième analyse de marché, le cycle V s'achevant le 17 mai 2027.

TDF remercie l'Autorité pour la qualité de ses analyses présentées dans ce document. De manière générale, TDF partage les analyses menées par l'ARCEP ainsi que ses conclusions.

En synthèse, il ressort de ce document que l'ARCEP considère la TNT comme une plateforme qui continue de décliner, qui conserve plusieurs atouts majeurs, notamment la couverture territoriale, inégalée par les plateformes concurrentes, mais aussi de nombreux avantages réglementaires (numérotation, visibilité, droits de reprise des chaînes, absence d'interdiction pour la distribution). L'ARCEP observe également que la concurrence sur les marchés de gros de la diffusion n'a que peu évolué depuis les derniers cycles. TDF comprend donc que l'ARCEP estime sensiblement inchangées les conditions qui l'ont conduite pour le cycle précédent à accueillir favorablement les engagements proposés par TDF et à les accepter.

TDF précise, qu'à l'horizon du prochain cycle, les conditions d'accès à la ressource spectrale apparaissent globalement stabilisées, la TNT étant appelée à conserver l'essentiel des fréquences qui lui sont aujourd'hui allouées. TDF souhaite également apporter dans sa contribution des éléments de complément et de nuance, notamment s'agissant de la place effective de la TNT et de la télévision dans les usages.

Au regard de ces constats, TDF a fait le choix de s'inscrire dans une logique de stabilité et de prévisibilité, en proposant le maintien d'un dispositif d'engagements largement similaire à celui du cycle précédent.

Le contexte de la TNT pour la période d'après 2027 fait également l'objet d'une consultation publique lancée par l'Arcom le 24 avril. Dans cette consultation, l'Arcom envisage une feuille de route pour la TNT, avec des changements significatifs sur la plateforme à compter de 2035. Le scénario de l'Arcom conforte l'hypothèse de stabilité prise par l'ARCEP et TDF.

1. Les marchés de gros de la diffusion TNT

Question 1. Quels commentaires cet état des lieux du marché de gros aval de la diffusion de la TNT appelle-t-il de votre part ?

L'état des lieux du marché de gros aval de la diffusion de la TNT proposé par l'ARCEP est, selon TDF, globalement fidèle à la réalité de ce marché. TDF souhaiterait néanmoins apporter des éléments complémentaires à l'analyse de l'ARCEP, tels que partagés dans ses précédentes réponses aux consultations et qui viennent nettement nuancer les tendances décrites par l'ARCEP dans son document.

En complément des constats partagés par l'ARCEP portant sur la concurrence sur le marché de gros aval, TDF précise que, si la part de marché de TDF s'élève à 69,9%, on peut observer une croissance soutenue dans le temps du chiffre d'affaires de TowerCast. La régulation a ainsi accompagné le renforcement de la position de TowerCast, y compris durant le 5^{ème} cycle de régulation reposant sur les engagements de TDF.

1.1. Sur les usages et le positionnement de la TNT

L'analyse proposée par l'ARCEP relative aux usages et au positionnement de la TNT appelle, selon TDF, plusieurs observations, afin d'en restituer une vision plus complète et nuancée.

Le téléviseur est toujours un écran très répandu au sein des foyers français, juste derrière le smartphone

En premier lieu, si une légère érosion du taux d'équipement en téléviseurs est observée, cet équipement demeure à un niveau très élevé (89,7% en 2024 et 89,4% en 2025), ce qui en fait, après le smartphone, le principal écran au sein des foyers. Par ailleurs, la plupart des foyers possède toujours deux téléviseurs ; et, comme le souligne l'ARCEP, 90% d'entre eux sont désormais connectés. Cette connectivité croissante des téléviseurs constitue un levier d'évolution des usages, en permettant le développement de services hybrides associant diffusion hertzienne et contenus à la demande, sans remise en cause du rôle majeur de la réception TNT.

En s'appuyant sur la norme HbbTV, dont les capacités se sont largement développées ces dernières années, les éditeurs sont en effet en mesure de proposer directement aux téléspectateurs des services interactifs innovants et une offre de programmes délinéarisés très riche via la connexion internet du téléviseur (smart TV), i.e. sans avoir à passer par la box des Fournisseurs d'Accès à Internet (ci-après, FAI). Pour illustrer l'intérêt que portent les éditeurs à cette technologie, il peut être relevé que le portail d'Arte le plus complet est celui disponible via HbbTV ; ou encore, que la plateforme HbbTV M6+ se déploie progressivement sur le parc de téléviseurs. Malgré cette possibilité, l'utilisation d'HbbTV reste moins développée en France que dans d'autres pays.

La TNT reste une plateforme prépondérante dans le paysage audiovisuel actuel

En deuxième lieu, la place de la TNT dans les modes de réception apparaît, en pratique, sous-estimée. Si l'ARCOM indique qu'elle est utilisée par 38,5 % des foyers en réception principale, ce chiffre ne reflète pas l'ensemble des usages effectifs. Une part significative des foyers équipés en IPTV conserve en effet un raccordement à la TNT, notamment pour des raisons de fiabilité ou de qualité de réception, sans que cet usage soit systématiquement déclaré, comme l'indiquent les études réalisées par l'IFOP. Les opérateurs télécom continuent par ailleurs à être fortement attachés à la TNT, en veillant à ce que les box TV disposent d'une entrée TNT (la dernière BOX TV d'Orange intègre même une entrée TNT compatible DVB-T2/HEVC) et en incitant les utilisateurs à la raccorder.

La TNT constitue par ailleurs le mode de réception exclusif pour une part significative de la population, estimée à environ un foyer sur six. Elle occupe également une place structurante dans de nombreux environnements collectifs – établissements de santé, maisons de retraites, établissements médico-sociaux, résidences temporaires ou lieux de détention – où elle représente souvent la solution la plus simple et la plus robuste sur le plan technique et économique.

Ces usages s'expliquent par les caractéristiques propres de la TNT, qui en font une infrastructure de diffusion spécifique au sein de l'écosystème audiovisuel :

- un accès gratuit et universel, indépendant de tout abonnement ;
- une qualité de diffusion homogène et maîtrisée ;
- une architecture technique simple, limitant les points de défaillance ;
- une forte robustesse en situation de contrainte ou de crise.

Ces éléments contribuent à un niveau d'usage et de confiance élevé, qui dépasse les seules mesures de réception principale.

La TNT conserve ainsi un rôle structurant dans le paysage audiovisuel. Les chaînes diffusées sur cette plateforme concentrent l'essentiel de l'audience télévisuelle, et constituent le principal point d'accès quotidien aux contenus audiovisuels, en particulier pour l'information, les programmes en direct et les événements d'intérêt général.

A contrario, il peut être relevé que le non-renouvellement par l'Arcom des autorisations TNT de C8 et NRJ12 a conduit à l'arrêt de ces chaînes.

La TNT est un enjeu majeur de politique publique

Enfin, la TNT revêt une dimension de politique publique qui dépasse les seuls usages. Elle constitue un outil d'aménagement du territoire, garantissant un accès équitable aux services audiovisuels sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones les moins denses. Elle participe également à l'effectivité de l'accès aux contenus en clair, sans dépendance à des offres commerciales.

Elle est, en outre, au cœur du modèle de financement de la création audiovisuelle et cinématographique, les obligations pesant sur les éditeurs diffusés en TNT représentant une part prépondérante des investissements dans la production nationale.

Dans ce contexte, TDF considère que les évolutions observées des usages doivent être analysées non comme un déclin de la TNT, mais comme une recomposition progressive des modes de consommation, dans laquelle la TNT conserve un rôle central et complémentaire aux autres plateformes de distribution, avec de nombreux avantages spécifiques.

1.2. Sur la concurrence sur le marché de gros aval

L'ARCEP pointe le rôle central de l'organisation des appels d'offre par les multiplex pour l'animation de la concurrence. TDF partage cette analyse.

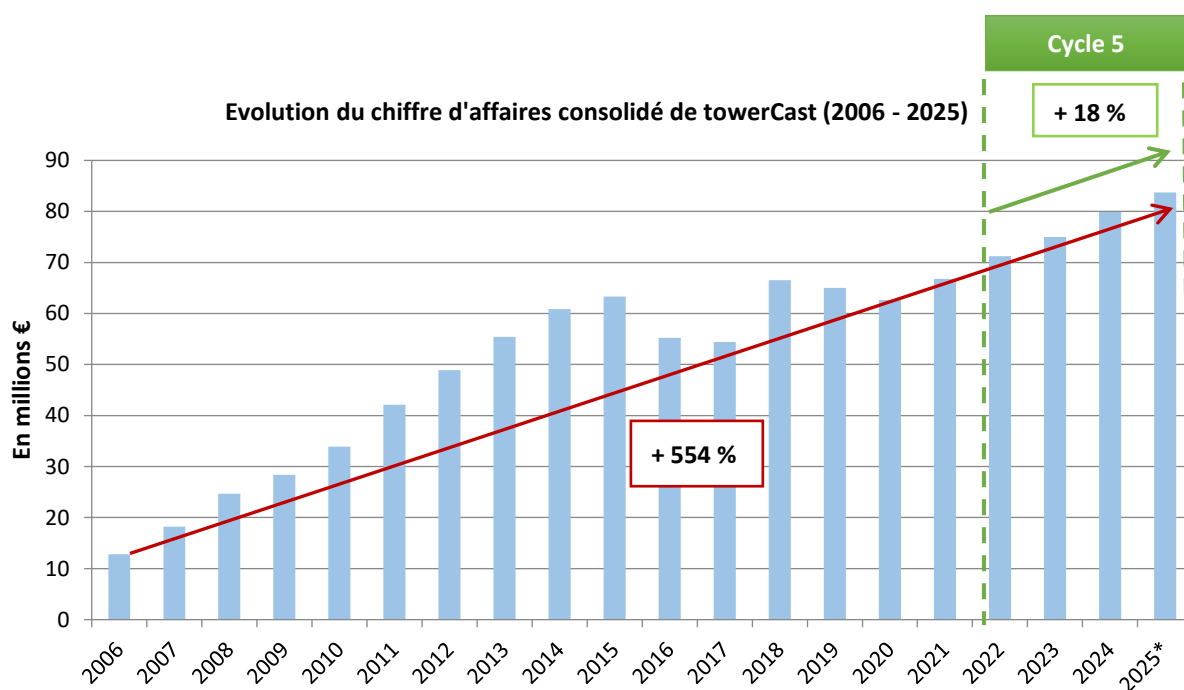
Par ailleurs, TDF note que l'ARCEP intègre dans son périmètre du marché aval les points de service des multiplex R9 et Outre-Mer, qui présentent des particularités.

TowerCast dispose d'une dynamique de croissance robuste

Les documents financiers du Groupe NRJ, qui permettent d'apprécier l'évolution du pôle diffusion (i.e. TowerCast), mettent en évidence une trajectoire de croissance à la fois soutenue et continue.

D'une part, le chiffre d'affaires de TowerCast a été multiplié par plus de six depuis le premier cycle de régulation, traduisant une expansion significative de son activité sur le long terme.

D'autre part, cette dynamique demeure active sur la période récente, avec une progression de 18% enregistrée au cours du cycle de régulation en cours.



* Chiffre d'affaires calculé avec une nouvelle norme IFRS à partir de 2025

Question 2. Quels commentaires cet état des lieux du marché de gros amont de la diffusion de la TNT appelle-t-il de votre part ?

TDF souscrit globalement à l'analyse du marché de gros amont présentée dans le document de consultation. **Elle souhaite toutefois souligner que la fin de l'obligation d'hébergement antenne a directement coïncidé avec une accélération des stratégies de réplication d'infrastructures de la part de TowerCast.**

Dans son document, l'Arcep souligne à juste titre que *« les diffuseurs alternatifs ont, par le passé, adopté des stratégies très diverses. Ils ont pu décider soit de construire un pylône alternatif, soit de faire héberger leurs équipements sur le pylône de TDF. »*.

Jusqu'en 2015, les diffuseurs alternatifs disposaient en effet de la faculté d'installer leurs propres antennes sur les sites de TDF, dans le cadre de l'obligation d'hébergement antenne. La décision n° 2015-1583 de l'Arcep a mis fin à cette obligation, au motif que ce type d'accès ne constituait pas un échelon pertinent dans l'échelle des investissements que le régulateur entendait promouvoir.

L'évolution observée du marché semble confirmer cette analyse. En particulier, la figure 7 (p. 20), qui retrace le nombre de sites répliqués par TowerCast, met en évidence une inflexion nette à partir des années 2016-2017, soit immédiatement après la suppression de l'obligation d'hébergement antenne. Cette dynamique traduit une intensification des stratégies de réplication d'infrastructures par les opérateurs alternatifs, cohérente avec les objectifs poursuivis par le régulateur en matière d'investissement et de concurrence par les infrastructures.

2. Le cadre réglementaire et l'évolution de la concurrence

Question 3. Quels commentaires cette analyse de l'évolution de la structure concurrentielle appelle-t-elle de votre part ?

TDF partage globalement l'analyse de l'ARCEP, qui met en évidence **une poursuite des tendances déjà observées au cours du cycle de régulation précédent, notamment la progression des parts de marché de TowerCast ainsi que l'augmentation continue du nombre de sites exploités par les opérateurs alternatifs.** Ces évolutions traduisent une dynamique concurrentielle réelle et s'inscrivent dans la continuité des effets attendus du cadre de régulation.

TDF souhaite toutefois formuler plusieurs observations complémentaires.

En premier lieu, TDF relève une évolution dans la qualification de l'hébergement antenne par l'ARCEP, désormais rattaché à la concurrence par les services, alors qu'il était historiquement analysé comme relevant de la concurrence par les infrastructures. Ce changement d'approche n'est pas neutre. Le fait de le requalifier en concurrence par les services tend à minorer l'intensité réelle de la concurrence par les infrastructures observée sur le marché.

En deuxième lieu, TDF souligne que la croissance continue du parc de sites exploités par TowerCast confirme la pertinence et l'efficacité du cadre réglementaire mis en place par

l'ARCEP, comme le montre le graphique 7 page 20. En favorisant les incitations à l'investissement et à la réplification d'infrastructures, ce cadre a permis l'émergence et le développement d'acteurs alternatifs disposant désormais d'une empreinte significative. Cette dynamique, qui se poursuit sur le cycle en cours, atteste du bon fonctionnement de l'échelle des investissements promue par le régulateur.

En troisième lieu, TDF souhaite nuancer l'analyse selon laquelle TowerCast concentrerait son développement principalement sur le réseau complémentaire. Une telle lecture, fondée sur des volumes absolus de sites, peut conduire à une appréciation biaisée de la réalité concurrentielle. Une analyse en proportion du nombre total de sites composant chaque réseau montre, au contraire, que TowerCast est significativement plus présent sur le réseau principal. Ce constat est déterminant pour apprécier correctement l'intensité de la concurrence, dès lors que le réseau principal concentre les sites les plus structurants en termes de couverture et de valeur, ce que confirme d'ailleurs le tableau de l'ARCEP, page 19, dans lequel la valeur moyenne du point de service de la concurrence par les services est très supérieur aux autres catégories. Il convient ainsi de privilégier une approche relative, rapportée à la taille de chaque réseau, afin de refléter fidèlement la position concurrentielle des acteurs.

Question 4. Quels commentaires cette analyse appelle-t-elle de votre part ?

Dans son analyse des perspectives d'entrée sur les marchés de gros de la TNT, l'ARCEP estime, d'une part, que l'entrée y est « naturellement » contrainte et, d'autre part, que la saisonnalité des appels d'offres tend à limiter la part effectivement disputable du marché sur des périodes restreintes.

TDF souhaite nuancer cette appréciation sur deux points.

Premièrement, l'entrée de Valocôme sur le marché de gros amont au cours du cycle de régulation en cours constitue un signal clair du maintien de l'attractivité du marché. Cet élément mérite d'être pleinement pris en compte dans l'analyse concurrentielle. En effet, l'activité de diffusion TNT ne s'appréhende pas de manière isolée : elle s'inscrit dans un modèle économique plus large, reposant sur la mutualisation des infrastructures avec d'autres activités de diffusion ou de connectivité (FM, DAB+, télécommunications, etc.). Dans ce contexte, la décision d'entrée et la rentabilisation des investissements ne dépendent pas uniquement des perspectives propres au marché de la TNT, mais également des opportunités offertes par ces marchés connexes. Cette logique de mutualisation abaisse les barrières économiques à l'entrée et contribue à expliquer l'arrivée d'acteurs tels que Valocôme, malgré les contraintes identifiées par le régulateur.

Deuxièmement, TDF relève que l'ARCEP a elle-même constaté le renforcement du contre-pouvoir des acheteurs, résultant notamment de la réduction du nombre de multiplex. Cette évolution modifie significativement l'équilibre concurrentiel du marché, en accroissant la capacité de négociation des clients face aux opérateurs de diffusion. Dès lors, ce renforcement du pouvoir d'achat constitue un facteur disciplinaire important, de nature à limiter les risques concurrentiels. Il plaide, en conséquence, pour le maintien d'un cadre réglementaire allégé, proportionné aux conditions effectives de fonctionnement du marché.

Par ailleurs, l'ARCEP rappelle que « *la concurrence par les infrastructures nécessite des investissements représentant des coûts échoués amortis sur des longues durées.* » Cette réalité

économique a souvent tendance à être occultée par les différents acheteurs du marché aval et par l'Arcom. TDF accueille favorablement cette précision apportée par l'Arcep dans son analyse.

3. Les perspectives d'évolution des marchés de la diffusion

Question 5. Quels commentaires cette analyse de la place de la TNT face aux modes de diffusion alternatifs appelle-t-elle de votre part ?

Comme indiqué par TDF dans sa réponse à la question 1, si la TNT connaît une érosion progressive, elle demeure un mode de réception essentiel pour une part significative de la population française. Les données présentées par l'ARCEP tendent à sous-estimer son usage réel, dans la mesure où elles ne prennent pas pleinement en compte certains contextes de réception.

Par ailleurs, bien que le développement du très haut débit et des offres triple play ait contribué à l'essor de l'IPTV, les Français demeurent fortement attachés à la réception hertzienne, comme en attestent plusieurs études d'opinion, telles que les études IFOP réalisées pour le compte de TDF.¹ Il convient également de souligner que 16 % de la population âgée de 12 ans et plus ne dispose toujours pas d'un accès à internet fixe à domicile, proportion qui reste globalement stable depuis plusieurs années. En outre, au sein des foyers disposant d'un accès fixe, la couverture en très haut débit n'est pas homogène : elle concerne environ 75 % des accès, avec des écarts significatifs entre les zones urbaines (81%) et rurales (68%).²

Les évolutions observées à l'international confirment, par ailleurs, la persistance d'un rôle structurant de la diffusion hertzienne. Aux États-Unis, la réception FTA (Free-to-Air / TNT) connaît un regain d'intérêt dans un contexte de remise en cause du modèle des offres payantes (« cord-cutting »). À la mi-2025, environ 22 millions de foyers, soit 16,3 % des ménages, recourent exclusivement à une antenne TV pour la réception télévisuelle, une proportion en progression. Cette dynamique s'accompagne du développement d'usages hybrides combinant diffusion hertzienne et streaming, notamment grâce aux évolutions technologiques telles que la norme de diffusion hertzienne terrestre ATSC 3.0 qui favorise l'usage hybride et les services interactifs sur les téléviseurs connectés à l'instar de la norme DVB-I et de HbbTV.

A l'échelle européenne, la télévision linéaire et la TNT demeurent des piliers essentiels de la consommation audiovisuelle, malgré la montée en puissance des usages numériques. Dans de nombreux pays comme l'Autriche, la Pologne, la République tchèque ou encore le Royaume-Uni, la télévision linéaire représente encore une part majoritaire du temps de visionnage, souvent supérieure à 60 %, et reste particulièrement dominante chez les publics plus âgés.

Parallèlement, la TNT conserve une place structurante : elle constitue un mode de réception principal ou complémentaire pour une part significative des foyers, atteignant par exemple près de 70 % en Italie ou en Espagne, et jouant un rôle clé dans l'accès universel aux contenus, notamment dans les zones rurales ou pour les populations les plus sensibles aux coûts.

Même dans un marché plus fragmenté comme celui de l'Allemagne, elle continue de toucher des millions de foyers et de concentrer l'essentiel de l'audience des chaînes gratuites.

¹ Source : Etudes Ifop - Qualité et accès à la TNT

² Source : Arcep, Arcom, CGE, ANCT, Baromètre du numérique, édition 2025

Si certains pays comme la Belgique ou la Suède amorcent un retrait progressif, la TNT reste globalement perçue comme une infrastructure stratégique, à la fois pour la diffusion de masse, la résilience des réseaux en cas de crise, le financement de la création audiovisuelle et l'exposition des œuvres européennes. Il convient également de souligner qu'en Europe, les chaînes de télévision publiques fédérées par l'UER occupent une place majeure aux côtés des médias privés et demeurent fortement attachées à la TNT.

Question 6. Quels commentaires cette analyse appelle-t-elle de votre part ?

TDF partage le constat d'une montée en puissance continue des usages de vidéo à la demande (SVoD, replay/BVoD, vidéo en ligne), traduisant une évolution profonde des pratiques vers des modes de consommation plus flexibles, personnalisés et délinéarisés.

Ces usages « à la carte », désormais également portés par les plateformes de BVoD des chaînes de télévision, se diffusent largement au sein de la population. Ils sont particulièrement marqués chez les publics les plus jeunes, dont les pratiques s'orientent davantage vers les smartphones.

Pour autant, ces évolutions ne remettent pas en cause le rôle central de la télévision dans les pratiques vidéo des Français. Les données issues des études de Médiamétrie confirment que la télévision demeure le premier usage en volume dans le temps total de consommation vidéo.

Selon les résultats les plus récents, les Français consacrent en moyenne 4h14 par jour à la vidéo tous écrans confondus, dont 61 % à la télévision en direct, contre 39 % pour l'ensemble des usages dits « à la demande » (SVoD, vidéo en ligne et sur les réseaux sociaux mais aussi le visionnage de la télévision à la demande appelé BVoD). Cette prédominance était déjà observée en 2024, la télévision linéaire représentant près des deux tiers du temps vidéo total (64 %), malgré la progression soutenue des plateformes numériques.

La télévision reste ainsi le premier point de contact vidéo quotidien : 72 % des Français regardent chaque jour un contenu télévisé, soit plus de 45 millions de personnes. Elle conserve en outre un rôle fédérateur majeur, et irremplaçable, pour l'information, le sport et les grands événements en direct.

Dans ce contexte, les évolutions observées traduisent moins un recul de la télévision qu'une hybridation des usages, favorisée notamment par les téléviseurs connectés. La télévision demeure le socle principal du temps vidéo des Français, tout en s'inscrivant dans un écosystème élargi où les usages à la demande progressent.

Les chaînes de télévision ont d'ailleurs adapté leurs stratégies de distribution à ces transformations. Elles ont significativement renforcé leurs offres de BVoD, avec un doublement des catalogues de contenus disponibles en 2025, afin de répondre aux attentes des publics et de consolider leurs audiences.

Question 7. Quels commentaires cette analyse des scénarios pour l'avenir de la plateforme TNT appelle-t-elle de votre part ?

Sur l'avenir des bandes de fréquences allouées à la TNT

À l'horizon du prochain cycle de régulation, les fréquences 470-694 MHz devraient demeurer majoritairement allouées à la TNT. À ce stade, seule la question de l'avenir de la partie haute de la bande UHF (bande des 600 MHz) est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2031 (CMR-31). Le cas échéant, toute évolution d'affectation nécessiterait des délais ultérieurs significatifs de mise en œuvre, tant pour définir les usages futurs de la bande que pour reconfigurer en amont le plan de fréquences des multiplex TNT appelés à rester dans la partie basse de la bande UHF. L'Arcom confirme cette analyse dans la consultation publique lancée fin avril.

Par ailleurs, la CMR-31 pourrait également conduire à un maintien de l'intégralité du spectre UHF au bénéfice de la TNT, en s'inscrivant dans une logique d'usage flexible du spectre. Cette option est notamment soutenue par la persistance d'un rôle structurant de la TNT dans plusieurs pays européens (Italie, France, Grèce, Espagne, Pologne). À titre d'illustration, la TNT représente le mode de réception de la télévision de 85 % des foyers en Grèce et de 75 % des foyers en Italie.

À cet égard, les travaux du Radio Spectrum Policy Group (RSPG 23/035 et 25/033) ont confirmé, entre 2023 et 2025, la forte hétérogénéité des usages du spectre entre États membres, rendant difficile l'émergence d'une approche harmonisée à l'échelle européenne, y compris à l'horizon post-2030. Dans cette perspective, les travaux en cours au sein de la CEPT (groupe FM PT51) ainsi que d'un sous-groupe du RSPG visent à identifier des mécanismes permettant une utilisation flexible du spectre, conciliant, le cas échéant, des usages mobiles dans certains pays et le maintien de la TNT dans d'autres.

Enfin, le développement de la 5G Broadcast, envisagé comme une voie de modernisation de la diffusion hertzienne dans plusieurs pays européens, suppose, au moins dans ses phases initiales, le maintien d'une ressource spectrale minimale au sein de la bande des 600 MHz. En effet, selon les équipementiers, les terminaux attendus dans les prochaines années ne seraient pas compatibles avec la partie basse de la bande UHF, ce qui rend nécessaire la disponibilité de fréquences adaptées pour accompagner le déploiement de cette technologie.

Sur l'avenir de la plateforme TNT

TDF soutient que la TNT doit poursuivre sa modernisation et conforter son rôle structurant au sein de l'écosystème de distribution audiovisuelle, dans la continuité des évolutions qu'elle a su porter par le passé. A ce titre, elle constitue un socle essentiel sur lequel reposent à la fois la régulation du secteur et le modèle économique des éditeurs.

Dans cette perspective, la TNT est appelée à demeurer une plateforme de référence, à la fois gratuite, accessible à tous et sobre sur le plan énergétique, particulièrement adaptée à la diffusion de flux linéaires. Elle a vocation à s'inscrire de manière complémentaire et croissante avec les autres modes de distribution, en particulier les plateformes OTT développées par les éditeurs, qui constituent un axe majeur de leur stratégie.

Cette hybridation peut être mise en œuvre de manière fluide sur les téléviseurs connectés, notamment grâce aux standards HbbTV et DVB-I, mais également dans une logique d'extension vers les usages mobiles, via des smartphones en 5G Broadcast.

La norme HbbTV, aujourd'hui largement déployée et arrivée à maturité, permet d'enrichir l'expérience utilisateur en articulant les services linéaires diffusés par voie hertzienne avec les offres à la demande accessibles via internet. Depuis 2016, elle est intégrée dans la grande majorité des téléviseurs. Les services proposés par certains éditeurs, tels que Arte et M6, illustrent d'ores et déjà le potentiel de cette technologie en matière d'interactivité et d'enrichissement des contenus.

La norme DVB-I, en cours d'expérimentation dans plusieurs pays européens, dont la France, constitue un complément structurant. Elle permet de proposer une interface unifiée donnant accès à l'ensemble des services audiovisuels, quel que soit leur mode de diffusion (TNT, Satellite, IPTV, OTT...) et leur nature (linéaires ou à la demande). Combinée à HbbTV, elle ouvre la voie à une expérience utilisateur simplifiée, cohérente et enrichie.

S'agissant des évolutions technologiques de la diffusion évoquées par l'ARCOM, TDF soutient depuis de nombreuses années les scénarii permettant d'assurer l'adéquation entre la qualité de diffusion et les capacités des équipements des téléspectateurs, afin de maintenir l'attractivité de la télévision face aux plateformes numériques. A cet égard, une large majorité des foyers (environ $\frac{3}{4}$ d'entre eux) sont désormais équipés de téléviseurs compatibles avec les standards nécessaires à la TNT UHD (4K, HDR10, DVB-T2 et HEVC), sans nécessiter de renouvellement massif du parc. L'expérimentation menée par France Télévisions en UHD sur le multiplex R9 depuis 2024 a confirmé l'intérêt du public et la maturité de cet écosystème.

Par ailleurs, la technologie 5G Broadcast apparaît comme un levier complémentaire prometteur pour accompagner l'évolution des usages, notamment en mobilité pour le jeune public, que les chaînes souhaitent reconquérir.

Les expérimentations conduites récemment, notamment lors des Jeux Olympiques de 2024, ont permis de démontrer la robustesse et la performance de cette solution, notamment en matière de qualité de diffusion, de gestion de la densité d'utilisateurs et d'efficacité énergétique.

Son développement s'inscrit dans une dynamique internationale croissante, portée par un écosystème industriel en structuration.

TDF a récemment confirmé son engagement en annonçant, lors du Mobile World Congress de Barcelone, le déploiement de nouvelles infrastructures de diffusion en 5G Broadcast et la poursuite d'expérimentation à plus grande échelle.

Dans ce contexte, la TNT dispose d'un ensemble de technologies matures et complémentaires, lui permettant de s'adapter aux évolutions des usages et de s'inscrire pleinement dans les stratégies d'hyper-distribution des contenus portées par les éditeurs. Elle conserve ainsi toute sa pertinence en tant qu'infrastructure de référence, appelée à évoluer dans un environnement de plus en plus hybride.

L'ARCEP évoque aussi l'hypothèse d'une baisse possible de la couverture demandée par les éditeurs. L'Arcom reprend ce point dans la consultation publique lancée fin avril. Bien que TDF s'étonne qu'une telle question puisse être posée dans la mesure où les éditeurs se sont engagés pour 10 ans auprès de l'Arcom lors du renouvellement de leurs autorisations en 2023 et 2024/2025, une telle hypothèse ne peut être exclue. C'est pourquoi TDF l'a intégrée à sa proposition d'engagements pour le prochain cycle de régulation.

4. Conclusion et proposition d'engagements du groupe TDF

Question 8. Quels commentaires cette analyse appelle-t-elle de votre part ?

Question 9. Quels commentaires cette proposition d'engagements appelle-t-elle de votre part ?

TDF partage l'analyse globale de l'ARCEP selon laquelle la situation du marché de gros aval de la diffusion de la TNT demeure, à ce stade, relativement stable par rapport au précédent cycle de régulation.

Dans ce contexte, et dans un souci de continuité et de prévisibilité pour les acteurs du marché, TDF a fait le choix de proposer le renouvellement d'engagements s'inscrivant dans la continuité de ceux pris lors du cycle précédent. Cette approche vise à répondre de manière proportionnée aux constats établis par l'ARCEP, tout en garantissant la stabilité des conditions d'accès au marché.

Les engagements proposés par TDF reprennent ainsi l'ensemble des dispositifs existants, tout en intégrant une adaptation ciblée tenant compte des évolutions susceptibles d'affecter les obligations de couverture pesant sur les éditeurs.

Par ailleurs, une piste complémentaire, à ce stade non intégrée aux engagements de TDF, pourrait contribuer à accompagner un éventuel allègement du cadre de régulation. Il s'agirait de prévoir, en cas de baisse tarifaire en cours d'offre de référence, une réduction du préavis applicable, de trois mois à un mois. Une telle évolution permettrait de faire bénéficier plus rapidement les acteurs des conditions tarifaires plus favorables, sans nécessiter une décision spécifique de la part de l'ARCEP.

TDF demeure disponible pour préciser ou adapter ces engagements dans le cadre des travaux de consultation menés par l'ARCEP.

Siège Social

155 bis, avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge, France
Tel : 33(0)1 55 95 10 00

TDF.FR

